



Archives classe

La grippe espagnole (1918-1919)

Digne. - Etat sanitaire médiocre. Beaucoup de cas dont un assez grand nombre en forme grave. La mortalité dans la ville de Digne, pour la décade du 10 au 20 octobre, est supérieure des $\frac{5}{6}$ à celle de l'année précédente.

Voilà, Messieurs, résumée, la situation du Département, qui n'a rien de bien alarmant pour l'instant.

Je prie M. le Docteur Romieu de vouloir bien nous fournir quelques précisions sur l'état sanitaire de la ville de Digne.

M. le D^r Romieu: Orphelinat D^r Martin. - Cet établissement compte 140 orphelins. Il y a 140 malades, plus 20 religieuses dont 2 gravement atteints.

Sur les 140 orphelins, il y a eu 4 décès: 2 garçons, 2 filles.

Petit séminaire. - malades, dont 10 gravement. Il y a eu 2 décès.

M. le Médecin-Major: Je tiens à déclarer que la contagion du Petit séminaire ne peut pas être imputée à la promiscuité de l'hôpital auxiliaire 61, installé dans le même bâtiment. Il n'y a eu dans cet hôpital qu'un seul malade qui a été transféré à l'hôpital mixte immédiatement, avant même que la maladie ait été effectivement diagnostiquée.

M. le D^r Romieu: Ecole normale d'institutrices. - 70 élèves, 34 malades; 1 décès subit et quelques cas graves en bonne voie de guérison.

Lycée de garçons. - Aucun cas ayant été recensés dès les premiers jours de l'épidémie à Digne.

Digne ville. - Beaucoup de malades gravement atteints par suite de complications broncho-pneumonie, gastro-entérite.



Photo de couverture :

Arch. dép. AHP, 5 M 3, comité départemental d'hygiène, procès-verbal de la séance du 22 octobre 1918

Photo dernière de couverture :

Arch. dép. AHP, 1 X 9, statistiques sanitaires, état des personnes décédées à Entrevaux, 2^e trimestre 1918



■ SOMMAIRE

Introduction **3**

La grippe espagnole à Digne **5**

Prévenir **13**

Soigner **17**

Séance du 22 octobre 1918.

La séance est ouverte à dix-sept heures et demie sous la présidence de M. le Préfet.

Sont présents : M. M. le Dr Bannelier, médecin-major de la garnison, Bongarçon, Rippeut et le Dr Romieu.

Absents excusés : M. M. Arlaud et Gautier.

Les autres membres mobilisés.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président : Messieurs, la présente réunion a été motivée par l'état sanitaire du département.

Voici les renseignements qui me sont parvenus à ce sujet des divers arrondissements :

Forcalquier. - Epidémie de grippe généralisée dans le canton de St Etienne. Celui de Banon est pris à son tour. La situation des 4 autres cantons est plus favorable.

Disteron. - Epidémie en voie de décroissance. quelques cas mortels.

Castellane. - Situation relativement satisfaisante.

Marcelonnette. - 3 ou 4 communes, dont le chef-lieu, ont été éprouvées.

Diagne. - Etat sanitaire médiocre.

La grippe espagnole

En septembre 1918, alors que les soldats livrent leurs derniers combats, une autre épreuve s'abat sur les peuples européens, la grippe dite « espagnole ». Elle n'est pourtant pas apparue dans la péninsule ibérique. Le premier cas a été identifié le 4 mars 1918 dans l'État du Kansas. Ce nom lui a été attribué parce que l'Espagne, pays neutre, a été la seule à l'évoquer, alors que les autres pays européens, soumis à la censure, ont tu les informations concernant la pandémie, pour des raisons stratégiques.

Le virus, probablement né en Asie, est parvenu sur le continent européen en raison de la guerre. Ce sont en effet les soldats américains, dont le pays était entré en guerre en 1917, qui l'amènent en Europe et le répandent parmi les soldats.

L'épidémie va sévir en deux vagues, de la mi-septembre à décembre 1918 puis de février à mai 1919. Elle causera la mort de plus de 60 millions de personnes, dont 400 000 Français, c'est-à-dire davantage qu'une année de combats de la première guerre mondiale¹. La forme particulière du virus, capable de se propager non seulement dans la gorge et le nez mais également dans les poumons, explique la mortalité particulièrement élevée par pneumonie.

¹ *Le livre des commémorations nationales 2018*, Ministère de la culture, Direction générale des Patrimoines, Archives de France, page 225

Digne. - Etat sanitaire médiocre. Beaucoup de cas dont un assez grand nombre en forme grave. La mortalité dans la ville de Digne, pour la décade du 10 au 20 octobre, est supérieure des $\frac{5}{6}$ à celle de l'année précédente.

Voilà, Messieurs, résumée, la situation du Département, qui n'a rien de bien alarmant pour l'instant.

Je prie M. le Docteur Romieu de vouloir bien nous fournir quelques précisions sur l'état sanitaire de la ville de Digne.

M. le D^r Romieu: Orphelinat D^r Martin. - Cet établissement compte 140 orphelins. Il y a 140 malades, plus 20 religieuses dont 2 gravement atteints.

Sur les 140 orphelins, il y a eu 4 décès: 2 garçons, 2 filles.

Petit séminaire. - malades, dont 10 gravement. Il y a eu 2 décès.

M. le Médecin-Major: Je tiens à déclarer que la contagion du Petit séminaire ne peut pas être imputée à la promiscuité de l'hôpital auxiliaire 61, installé dans le même bâtiment. Il n'y a eu dans cet hôpital qu'un seul malade qui a été transféré à l'hôpital mixte immédiatement, avant même que la maladie ait été effectivement diagnostiquée.

M. le D^r Romieu: Ecole normale d'institutrices. - 70 élèves, 34 malades; 1 décès subit et quelques cas graves en bonne voie de guérison.

Lycée de garçons. - Aucun cas, les élèves ayant été licenciés dès les premiers jours de l'apparition de l'épidémie à Digne.

Digne ville. - Beaucoup de malades, certains gravement atteints par suite de complications: pneumonie, broncho-pneumonie, gastro-entérite.

Sur la demande de M. le Président, M. le D^r Romieu indique que, sur une population de 8000 habitants, Digne compte environ 500 malades, dont 30 assez gravement atteints.

Il observe, sans pouvoir se l'expliquer, que, lors de l'épidémie de grippe de l'hiver 89-90, il y avait à Digne beaucoup de malades, mais peu de gravement atteints, en dehors des personnes de constitution viciée par des éléments morbides, tandis que l'épidémie actuelle frappe plus durement des individus en pleine vigueur.

La grippe espagnole à Digne

Le procès-verbal de la séance du comité départemental d'hygiène du 22 octobre 1918 s'alarme de la situation sanitaire de la ville. 500 personnes sont atteintes sur les 8 000 qui peuplent la ville. En effet, la lecture du registre des décès de l'année montre une augmentation de 77 % du nombre de morts par rapport à l'année précédente : 222 Dignois sont décédés (contre 171 en 1917) et on perçoit que le mois d'octobre, avec 46 décès, a été meurtrier. Les causes du décès ne figurent pas sur les registres d'état civil ; toutefois, il est possible de les croiser avec d'autres sources.

Le procès-verbal du 22 octobre signale que les 140 orphelins de l'institution Saint-Martin sont malades et que, parmi eux, quatre décès sont déjà à dénombrer. Six actes de décès ont été établis pour des enfants de moins de 15 ans décédés à l'orphelinat en octobre et novembre. Le séminaire est également touché, deux pensionnaires y décèdent, tandis que la jeune Élisabeth Audemard, élève institutrice, succombe le 13 octobre à l'École normale, où 34 élèves sur 71 sont malades.

Neuf militaires français sont morts à l'hôpital de Digne, pour trois d'entre eux la mort par grippe est attestée par leur fiche individuelle sur le site « Mémoire des hommes ». On dénombre également quatre prisonniers de guerre allemands décédés à l'hôpital. Le conseil départemental d'hygiène signale en outre sept prisonniers hospitalisés venant du camp de Sisteron, dont trois décèdent des suites de la grippe.

157

Décès de
Audemard
Elisa Clodine Lea.

Le treize octobre mil neuf cent dix huit à sept heures
du matin Audemard, Elisa Clodine, Lea, sève maîtresse
à l'école normale d'institutrices, née à Arzet (Basses-alpes),
le quatre octobre, mil huit cent quatre vingt dix huit,
fille de Audemard, Felicien, Celestin, et de Resnier, Théophile,
mariés, célibataire, est décédée, à l'école normale
d'institutrice.

Dressé le quatorze octobre, mil neuf cent dix huit à
dix heures du matin sur la déclaration de Giraud
Madeline, sténographe vingt trois ans, Gassend, Elise
institutrice, vingt dix ans, domiciliés à Digne, qui lecture
faite ont signé avec nous Henri Sunz, adjoint au
 Maire, officier de l'état civil par délégation.

M. Giraud G. Gassend

H. Sunz

Arch. dép. AHP, 2E 259/067, registre des décès de Digne 1918-1922, acte de décès d'Elisa Audemard, 13 octobre 1918

150

Décès de
Rogat
Marius

Le huit octobre mil neuf cent dix huit à quatre
heures du matin Rogat, Marius, soldat au 42^e Régiment
d'infanterie, né à Forcalquier (Basses Alpes) le quinze
décembre mil huit cent quatre vingt quinze, fils de
Rogat Marius et de Joseph Théodore, mariés, céliba-
taire, est décédé à l'hôpital auxiliaire 01

Dressé le huit octobre mil neuf cent dix huit
à neuf heures du matin sur la déclaration de
Félictor, Louis, infirmier chef, trente huit ans, Félix
Lor, Joseph, infirmier, trente huit ans, domiciliés
à Digne qui lecture faite ont signé avec nous
Henri Sunz, adjoint au Maire, officier de l'état
civil par délégation.

C. Félictor

H. Sunz

J. Félictor

Arch. dép. AHP, 2E 259/067, registre des décès de Digne 1918-1922, acte de décès de Marius Rogat 8 octobre 1918

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom *ROGAT*

Prénoms *Marius Charles*

Grade *2^e cl.*

Corps *72^e B. Infantérie 72^e REI*

N^o *17959* au Corps. — Cl. *1918*

Matricule. *961* au Recrutement *Digne*

Mort pour la France le *8 Octobre 1918*

à *H^{at} Camp^{me} 61 Digne*

Genre de mort *Maladie* *B^{as} Alpes*

Bronche pneumonie Grippe

Né le *18 - 12 - 1898*

à *Tramesque* Département *B^{as} Alpes*

Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N^o.

Jugement rendu le *J. C.*

par le Tribunal de *adresse au maire de*

acte ou jugement transcrit le *Forcalquier Basses Alpes*

à *le 8 Octobre 1918*

N^o du registre d'état civil

269-708-1922. [26434]

Cette partie
n'est pas à remplir
par le Corps.

Décès de
Lingua
Louis

Le quatorze novembre mil neuf cent dix huit à une heure du soir Lingua Louis soldat au 163^e régiment d'infanterie, fut le sept mai mil huit cent quatre vingt trois à Spey Alpes Maritimes, fils de Lingua Joseph Antoine et de Peyron Thérèse, Pétrouille, mariés, épouse de Cassius Marie Rose est décédé à l'hôpital de cette ville.

Dressé le quinze novembre, mil neuf cent dix huit à neuf heures du matin sur la dictation de Richard, docteur trente huit ans, economme de l'hôpital et Ailhaud, Emile, infirmier, cinquante deux ans domiciliés à Digne, qui, lecture faite ont signé avec nous Henri Burg, adjoint au Maire, officier de l'état civil par délégation.

Ailhaud

H. Burg

Lingua

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom

Lingua

Prénoms

Louis

Grade

Soldat

Corps

103^{em} Regt d'Infanterie

N^o Matricule.

07109 au Corps. - Cl. 1903
1709 au Recrutement

Mort pour la France le :

14 novembre 1918

à

L'hôpital militaire de Digne

Genre de mort

Septicémie ^{B^{es} Alpes} typhoïde

maladie contractée en service

Né le

20 février 1886

à

Nice

Département

Alpes Maritimes

Arr^l municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N^o.

Jugement rendu le

D.C.

par le Tribunal de

acte ou jugement transcrit le

acte de décès

à

dresse à Digne (B^{es} Alpes)

N^o du registre d'état civil

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

55-708-1927. | 26434.

n° 171

Décès de
Grincourt
Fernand

Le dit huit octobre mil neuf cent dix huit
à huit heures du matin Grincourt, Fernand, soldat
au 3^e d'infanterie, né à Paris le trois avril, mil
huit cent quatre vingt dix, fils de feu
Grincourt, Gustave, et de Foresta, Adèle, mariés,
est décédé à l'hôpital mixte, n° 1, célibataire.

aport pour la France

Dressé le dit huit octobre, mil neuf cent dix
huit à onze heures du matin sur la déclaration
de Richaut, Ange, economo de l'hôpital, trente
huit ans, Richaut, Guile, cinquante deux ans,
infirmiers, domiciliés à Digne qui, lecture faite
ont signé avec nous Henri Guiz, adjoint au
Maire, officier de l'état civil par délégation.

Richaut

H. Guiz

Fernand

PARTIE A REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom

Grincourt

Prénoms

Fernand Achille

Grade

Soldat

Corps

3^e Infanterie

N^o

07433 au Corps. — Cl. *19-10*

Matricule.

4500 au Recrutement *Seine 9^e Beau*

Mort pour la France le :

18 Octobre 1918

à

l'hosp. Mâche de Digne Basses Alpes

Genre de mort

Grippe

N^o le

3 Avril 1890

à

Levallois Perret

Département

Seine

Arr['] municipal (p['] Paris et Lyon),

à défaut rue et N^o.

Jugement rendu le

D.B.

par le Tribunal de

acte ou jugement transcrit le

domicile Levallois Seine

N^o du registre d'état civil

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

55-708-1927. [26434]

L'ÉTAT SANITAIRE de Barcelonnette

Quelques cas de Grippe infectieuse s'étant produits dans notre ville, les autorités ont pris tout de suite les mesures, indispensables en pareil cas, pour enrayer l'épidémie.

Bien que quelques cas aient été mortels il ne faut pas grossir démesurément les choses. Les mesures prises sont des mesures préventives et nous conseillons vivement à nos lecteurs de s'y conformer strictement. Ils s'en trouveront bien.



Le Maire de Barcelonnette a pris le 19 septembre courant un arrêté ainsi conçu :

Nous Maire de Barcelonnette :

Vu la décision de la Commission sanitaire en date du 18 septembre courant.

Considérant que des cas de grippe infectieuse s'étant produits dans notre Ville dont quelques-uns suivis de décès.

ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. — A partir de ce jour, les représentations cinématographiques et toutes autres réunions sont interdites dans la localité.

ART. 2. — Dans le but d'éviter la contagion par une trop grande agglomération de personnes dans un même local, il est rappelé aux habitants qu'ils ne doivent fréquenter les offices religieux qu'en cas de nécessité.

ART. 3. — Les propriétaires de maisons ou principaux locataires sont tenus d'arroser, chaque matin, la portion de rue au-devant de leur immeuble et de désinfecter à la créoline ou tout autre produit les fosses d'aisance ou water-closets ainsi que de tenir les basses-cours dans un état constant de propreté.

Tout balayage à sec est interdit.

ART. 3 bis. — La vitesse des automobiles, depuis l'entrée jusqu'à la sortie de la Ville (octroi) est fixée à 5 kilom. à l'heure.

ART. 4. — Il est également recommandé aux habitants de veiller à leur propreté corporelle — de se laver les mains avant les repas et en sortant des cabinets d'aisance, de se désinfecter la bouche avec une dissolution de permanganate de potasse ou de liqueur Labarraque — le nez, au moyen de vaseline au goméol — de s'abstenir de manger des fruits verts ou des légumes crus — de cracher par terre et d'aller voir les malades.



FOIRE DE SEPTEMBRE

En raison de l'épidémie de grippe infectieuse qui a fait son apparition dans la localité, l'accès de la foire du 30 septembre est interdit aux marchands forains vendant d'autres produits que des denrées alimentaires ou des animaux et notamment à tous marchands forains venant des Hautes-Alpes.

Prévenir

Comment contenir l'épidémie ? La commission sanitaire de l'arrondissement de Barcelonnette se réunit fréquemment entre septembre et octobre 1918 : le maire de la commune est très inquiet des nouvelles venues des Hautes-Alpes puisque 80 décès ont déjà été enregistrés à Gap.

La maladie est arrivée dans la vallée de l'Ubaye et des cas sont signalés chez les civils comme à la garnison. Le maire souhaite donc que la commission décide de mesures de prophylaxie. Celles qui sont proposées sont drastiques : interdiction ou limitation des rassemblements (que ce soit au cinéma, à l'église ou lors de la foire prévue fin septembre) et fermeture des écoles. Une autre préconisation met en évidence l'importance accordée à la présence des militaires dans la propagation de la maladie : on insiste pour qu'ils soient consignés dans leur caserne et que la fréquentation des cafés leur soit interdite.

D'autres recommandations s'en tiennent à des questions d'hygiène : information à destination du public, nettoyage et arrosage de l'église ou des rues.

Enfin, une mesure bien surprenante par son inutilité : la limitation de la vitesse des automobiles traversant les agglomérations... L'arrêté du maire de Barcelonnette est publié dans le *Journal de Barcelonnette* le 22 septembre 1918. Il est intéressant de comparer les propos du journal, plutôt lénifiants, concernant une épidémie qui, finalement, ne serait pas si inquiétante, à l'inanité des mesures de prévention.

Saut. Préfecture de Castellane



Seance du 30 Octobre 1918

L'an mil neuf cent dix huit et le trente Octobre de 1918 à la nuit, la commission sanitaire de l'arrondissement de Castellane s'est réunie extraordinairement à la Saut. Préfecture sous la présidence de M. Cayol Saut. Préfet.

Présents M. M. Baillon Docteur à Castellane
M. Rambaud Sup. des Ponts et Chaussées
M. Raynaud Pharmacien
Mobilisés M. Gagné, M. Escarrat Docteur
Secrétaire - M. le Docteur Lambert.

La séance est ouverte et Monsieur le Saut. Préfet donne connaissance à M. M. les membres de la Commission d'une communication téléphonique de Monsieur le Préfet concernant la date à fixer pour la fermeture des écoles en raison de l'épidémie de Grippe qui sévit dans l'arrondissement de Castellane.

D'après les avis des Docteurs et de Monsieur Haumont " Conseiller Général et membre de la Commission " qui ont été consultés à ce sujet, il y a lieu d'ordonner la fermeture de toutes les écoles de l'arrondissement jusqu'au 15 novembre et même si besoin est, en vue d'éviter toute contagion et propagation de la maladie de prolonger cette date jusqu'au Samedi 30 novembre. A l'unanimité les membres de la Commission acceptent ces dispositions.

Signé: Cayol, J. Baillon
Raynaud Rambaud



Les autorités ont évidemment pris conscience que la circulation des personnes est propice à la contamination. Ainsi, le maire de Barcelonnette s'inquiète en septembre 1918 de l'arrivée annoncée dans sa ville d'un groupe de réfugiés qui pourraient être porteurs du virus ou au contraire être atteints en arrivant dans l'Ubaye puisqu'elle est déjà touchée.

te affection soit de nature à créer un danger de contamination en raison de son commerce. La Commission estime que l'affection est trop répandue maintenant, pour que cette contamination soit particulièrement ~~à redouter~~ *à redouter*.

X M^r PEILOTTIER fait connaître qu'il a été avisé, il y a 2 jours, par le Sous-Préfet, de l'arrivée dans l'arrondissement, de 50 réfugiés annoncés pour le 29 Septembre et dont une partie sera affectée à la ville de Barcelonnette. Il déclare que cette arrivée, en l'état de la santé publique, lui paraît inopportune. Le Sous-Préfet fait observer à la Commission qu'un assez grand nombre de foyers locaux de grippe existent actuellement en France, il ne lui paraît pas possible que le Ministère de l'Intérieur puisse diriger ailleurs le convoi des Basses-Alpes ; qu'il fait toutes ses réserves sur le point de savoir si M. le Préfet pourra loger dans les autres arrondissements, un convoi qu'il sera obligé de recevoir. M. CARRIERE fait observer que l'arrondissement de Barcelonnette paraît seul atteint jusqu'à présent, qu'il est directement menacé, par la proximité de Gap et qu'il lui paraît imprudent d'amener dans un pays contaminé des réfugiés, gens affaiblis, susceptibles de tomber rapidement malades et de contaminer à leur tour la population stable. La Commission consultée décide à l'unanimité de demander à M. le Préfet de ne pas envoyer de réfugiés dans l'arrondissement.

Le secrétaire

D. Devaux

Le président

F. Giacobbi

Barcelonnette, 20 septembre 1918

Extrait conforme

Reçu de M. le Préfet

F. Giacobbi

M. le Médecin-major : Il faut reconnaître qu'il est très difficile d'appliquer une prophylaxie appropriée aux circonstances. Les prescriptions les plus élémentaires de l'hygiène sont le plus souvent inobservées ; les ordonnances et les conseils du médecin ne sont généralement pas suivis.

Dans les hôpitaux même, il est très difficile d'obtenir l'exécution des mesures prescrites.

Une circulaire récente du service de santé laisse aux médecins le soin de se baser, pour combattre l'épidémie, sur les connaissances acquises au cours de l'exercice de leur profession.

Pour nos malades, la saignée est pratiquée ou remplacée par l'application de ventouses scarifiées.

A mon avis, il serait très désirable d'obtenir le nettoyage et la désinfection des wagons et des salles d'attente des compagnies de chemins de fer.

M. le Président : Il y a lieu de craindre que les compagnies objectent le manque de personnel pour se soustraire à cette obligation.

M. le Médecin-major : Dans la presque totalité des principales villes desservies par les divers réseaux de chemins de fer, il existe des camps de prisonniers. Il serait, par suite, possible aux compagnies d'obtenir des équipes qui seraient employées au service de propreté.

Soigner

Les soins à apporter aux malades se heurtent à deux écueils : la disponibilité des remèdes et du personnel. Pour soigner, on pratique la saignée et l'application de ventouses... Les documents d'archives insistent beaucoup plus sur la prévention (hygiène, désinfection...) pour combattre la maladie ; on recommande même d' « employer » des prisonniers de guerre allemands à cette tâche.

chef-lieu, ont été éprouvées.

Digne. - État sanitaire médiocre. Beaucoup de cas dont un assez grand nombre en forme grave. La mortalité dans la ville de Digne, pour la décade du 10 au 20 octobre, est supérieure des $\frac{5}{6}$ à celle de l'année précédente.

Voilà, Messieurs, résumée, la situation du Département, qui n'a rien de bien alarmant pour l'instant.

Je prie M. le docteur Romieu de vouloir bien nous fournir quelques précisions sur l'état sanitaire de la ville de Digne.

M. le Dr Romieu: Orphelinat Dr Martin. - Cet établissement compte 140 orphelins. Il y a 140 malades, plus 20 religieuses dont 2 gravement atteints.

Dans les 140 orphelins, il y a eu 4 décès: 2 garçons, 2 filles.

Petit séminaire. - malades, dont 10 gravement. Il y a eu 2 décès.

M. le Médecin-Major: je tiens à déclarer que la contagion du Petit séminaire ne peut pas être imputée à la promiscuité de l'hôpital auxiliaire 61, installé dans le même bâtiment. Il n'y a eu dans cet hôpital qu'un seul malade qui a été transféré à l'hôpital mixte immédiatement, avant même que la maladie ait été effectivement diagnostiquée.

M. le Dr Romieu: Ecole normale d'institutrices. - 70 élèves, 34 malades; 1 décès subit et quelques cas graves en bonne voie de guérison.

Lycée de garçons. - Aucun cas, les élèves ayant été licenciés dès les premiers jours de l'apparition de l'épidémie à Digne.

Digne ville. - Beaucoup de malades, certains

Le manque de personnel soignant est criant, le docteur Romieu, maire de Digne et principal médecin de la ville, ne peut pourvoir à tous les besoins. Les autorités politiques (ministère de l'Intérieur et sous-secrétaire d'État à la santé) en appellent donc à la mobilisation des médecins militaires pour se mettre à la disposition de la population civile. Ceux-ci, conscients de l'urgence, sont confrontés à la difficulté de se déplacer vers les foyers de contamination en l'absence de voitures automobiles, à laquelle il faut ajouter le problème de la disponibilité d'essence.

Mr. Bannelier, Médecin-major, déclare que ses confrères, et lui sont tout disposés, avec l'agrément de Mr. le Dr Romieu, à se rendre auprès des malades qui auront recours à eux. Ils l'ont fait déjà quand on les a appelés d'urgence.

Il croit devoir faire observer toutefois que les moyens dont ils disposent ne leur permettent pas un concours absolu. En effet, indépendamment du défaut d'instruments, les services auxquels ils sont affectés s'opposent à des absences de trop longue durée. Ils auraient besoin de moyens rapides de locomotion. Or, ils n'ont aucune automobile à leur disposition.

Mr. le Président: Même dans le cas où vous pourriez disposer d'une automobile, il me serait parfois difficile de vous ravitailler en essence.

Mr. le Dr Romieu: Il est évident que Mr. Mr. les Médecins-majors ne peuvent guère se déplacer que l'après-midi, et encore leur faudrait-il pour cela des moyens de transport leur permettant d'effectuer en quelques heures les visites qui leur seraient demandées.

Mais, il convient, pour l'instant, d'envisager surtout la ville de Digne. Pour les environs - La zavié et Mézel - les moyens de transport dont je dispose moi-même me permettraient de me rendre dans les localités où je pourrais être appelé, si j'avais moins d'occupation à Digne. J'ai effectué ce matin 43 visites. Ce chiffre est bien inférieur au nombre de malades inscrits sur mes listes.

L'épidémie atteint son pic à l'automne 1918. À l'heure où les combats cessent et où l'on commence à faire le compte des morts et des disparus, la grippe espagnole est « un deuil qui s'ajoute à un autre deuil »¹.

¹ Anne Rasmussen, professeur en histoire des sciences à l'Université de Strasbourg



La grippe espagnole

Réalisation de la plaquette

Texte et conception :
Sylvie Deroche,
professeur en charge du service
éducatif

Recherches :
Sylvie Deroche et Lucie Chaillan,
médiatrice du service éducatif

Conception graphique :
Jean-Marc Delaye, photographe

Relecture :
Jean-Christophe Labadie,
directeur
Laure Franek, directrice-adjointe

© Conseil départemental
des Alpes-de-Haute-Provence,
Archives départementales
2, rue du Trélus
04000 Digne-les-Bains

archives04@le04.fr
www.archives04.fr



Département des Alpes de Haute-Provence
la Commune d'Entrevaux
2^e Semestre 1918

nombre	Noms	âges	Causes des décès
1	Dogol Eusebe Jean	8 ans	<p>Service de la femme</p> <p>N'a pas été gardé par le mari - par le mortuaire de l'épouse, des causes ou maladie des personnes décédées.</p> <p>(Service de grippe espagnole)</p>
2	Burchia Laurent	5 mois	
3	Emerie Marie Elisabeth	90 ans	
4	Gautier Henri Eugénie	1 an	
5	Bernard Julien Jean	2 mois	
6	Bellon Thérèse Felice	40 ans	
7	Agorou Pierre	26 jours	
8	Bausfeld Jean	54 ans	
9	Raucurel Fernand	4 ans	
10	Rostaing François Michel	60 ans	
11	Fabre Honoré (inconnus)	64 ans	
12	Pétre Rosine Caroline	40 ans	
13	Grac Eugénie Calixte	65 ans	
14	Ballatorea Dominica	34 ans	
15	Raucurel Pierre	41 ans	
16	Eysautier Chus	42 ans	
17	Barneroz Pierre Louis	43 ans	
18	Jaume Marie	44 mois	
19	Chaballier Tréne	48 ans	
20	Reybaud Marie	67 ans	
21	Roubin Marie	33 ans	

sur le nombre des décès ci-dessus, il n'y a que 11 décès de personnes de la Commune

le Maire,

Shuuey